



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires du Doubs**

Service Eau Risques Nature Forêt  
Unité Nature Forêt  
Affaire suivie par : Frédéric CHEVALLIER  
Tél. : 03 81 65 61 96  
[frederic.chevallier@doubs.gouv.fr](mailto:frederic.chevallier@doubs.gouv.fr)

Besançon, le 3 mai 2021

### **Participation du public - Synthèse des observations du public**

Projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et le nombre maximal de chevreuils à prélever par unité de gestion cynégétique dans le département du Doubs pour la saison 2021-2022

*soumis à la participation du public du 26 mars au 16 avril 2021 sur le site des services de l'Etat dans le Doubs*

#### **1 - Observation du public :**

Le projet d'arrêté préfectoral fixant le nombre minimal et le nombre maximal de chevreuils à prélever par unité de gestion cynégétique dans le département du Doubs pour la saison 2021-2022 n'a fait l'objet d'aucune observation de la part du public.

#### **2 – Décision :**

Les minimums et les maximums inscrits dans l'arrêté préfectoral fixant les fourchettes chevreuil pour la saison 2021-2022 s'appliquent aux attributions de bracelets conformément aux discussions qui ont eu lieu entre les partenaires cynégétiques et forestiers ces derniers mois.

La rédaction du projet d'arrêté soumis à participation du public, est précisée pour être conforme aux discussions qui ont abouti à un accord chiffré sur des fourchettes d'attributions.

L'arrêté préfectoral ainsi modifié est proposé à la signature.

Aurélia BARTEAU,

Cheffe du service  
eau, risques, nature, forêt